



PROJET DE COOPÉRATION

« Appui au développement du Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie Durable et au Climat de la Région de Nouakchott et renforcement de son leadership national dans ce domaine »

Termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études / expert pour la réalisation des formations sur la mise en œuvre et suivi des actions de visibilité.

Marché M06_PAAEDC_2025

1. Contexte

Dans le cadre de la Phase III du projet de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne (CoM SSA), une stratégie de renforcement des capacités a été élaborée afin d'accompagner la Région de Nouakchott dans la mise en œuvre de leurs plans d'action climat-énergie. Ces plans visent à répondre aux trois piliers fondamentaux de l'initiative : l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et l'accès à une énergie durable pour tous.

La visibilité des actions et projets mis en œuvre par les collectivités territoriales est un levier stratégique pour renforcer la transparence, mobiliser les partenaires, valoriser les résultats obtenus et accroître l'adhésion des bénéficiaires. Dans ce cadre, la Région de Nouakchott souhaite renforcer les capacités de ses équipes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de visibilité et de communication.

Cette formation vise à doter les participants des compétences techniques nécessaires pour concevoir des plans de visibilité cohérents, mettre en œuvre des actions adaptées au contexte local et en assurer un suivi-évaluation efficace, fondé sur des indicateurs mesurables.

2. Objectif de la formation et description des prestations demandées

2.1. Objectif général :

Renforcer les compétences des participants en matière de communication institutionnelle et de visibilité des projets, à travers la planification stratégique, la mise en œuvre d'actions ciblées et le suivi de leur impact.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Élaborer un plan d'actions de communication intégré aux projets.
- Identifier les outils et canaux de communication adaptés (digitaux, médias classiques, visuels, etc.).
- Définir des indicateurs de suivi (KPIs) et des mécanismes d'évaluation de l'impact des actions.
- S'approprier des outils pratiques à travers des études de cas et exercices interactifs.

2.3. Description des activités

2.3.1. Réunion de cadrage :

Suite à la réunion avec l'équipe de projet et entente sur le contour de la prestation, le consultant devra rendre le premier livrable contenant un planning détaillé de la mission ainsi que le rapport d'évaluation des niveaux de bénéficiaires.

Termes de référence formation sur la mise en œuvre et suivi des actions de visibilité PAAEDC

2.3.2. Evaluation préformation :

La Région devra transmettre, en amont de la formation, la liste nominative des bénéficiaires de la formation. Le nombre de participants ne devra pas excéder 25 personnes, afin de garantir une meilleure qualité d'échange, une interactivité optimale et un accompagnement personnalisé tout au long du processus.

Le public cible est constitué de cadres de niveau minimum Bac+3, impliqués dans la gestion, la passation, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement, en particulier ceux financés par la coopération internationale.

Afin d'assurer la pertinence pédagogique et l'adéquation du contenu de la formation aux besoins réels des participants, une évaluation préalable des connaissances sera effectuée avant le démarrage des sessions. Cette évaluation pourra prendre la forme d'un questionnaire diagnostique ou d'entretiens ciblés, permettant de mesurer le niveau de compréhension de l'importance de la communication, de ses outils, d'identifier les attentes spécifiques des participants, et de personnaliser les modules de formation en conséquence.

2.3.3. Déroulé des formations :

Les formations peuvent se dérouler en présentiel ou à distance ou bien hybride durant les jours ouvrables. La formation est prévue pour mai 2026. La Région de Nouakchott peut mettre à disposition une salle d'une capacité de 25 personnes.

2.3.4. Résultats escomptés

- Compréhension des principes fondamentaux de la visibilité (enjeux, objectifs, cibles, outils).
- Capacité à élaborer un plan d'actions de visibilité adapté aux objectifs et aux publics cibles.
- Maîtrise des techniques et outils de communication (presse, réseaux sociaux, affichage, rédaction, animation des canaux).
- Aptitude à mettre en œuvre efficacement des actions de visibilité avec une cohérence éditoriale et des bonnes pratiques de diffusion.
- Compétence dans le suivi et l'évaluation des actions de visibilité, à travers des indicateurs de performance et des outils d'analyse d'impact.
- Renforcement de la capacité des participants à traduire les acquis théoriques en actions concrètes et adaptées à leurs projets.

2.3.5. Evaluation post-formation

À la fin de la formation, un test d'évaluation des acquis sera proposé à l'ensemble des participants. Ce test permettra de mesurer de manière objective le niveau de

compréhension et d'assimilation des connaissances transmises tout au long de la session.

Les résultats obtenus permettront non seulement de valider l'efficacité pédagogique de la formation, mais aussi d'identifier les éventuels besoins en accompagnement complémentaire. Un retour personnalisé pourra être fait à chaque participant, et les résultats globaux serviront de base à une amélioration continue des futures actions de renforcement des capacités.

3. Rapport final

Le rapport final intégrant les modules de formations présentés et les listes de présence ainsi qu'une évaluation des acquis avec des recommandations pour la mise en œuvre des futures actions de renforcement des capacités.

4. Modalités de règlement

Echéancier	Taux d'avancement
Paielement d'une avance de démarrage	20%
Acompte N°2 après la remise du rapport final	80%

Important :

Conformément aux dispositions des articles **131, 132, 133, 134** et **54** du **Code Général des Impôts**, il sera procédé :

- à l'application d'une retenue à la source de **deux pour cent (2 %)** sur les montants dus au titre des biens et services.
- à l'application d'une retenue à la source de **deux virgule cinq pour cent (2,5 %)** pour les prestataires relevant de la forme juridique de personnes physiques.
- à l'application d'une retenue à la source de **quinze pour cent (15 %)** sur les prestations fournies par des personnes non-résidentes, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Ces retenues seront opérées, déclarées et reversées au Trésor public par l'autorité contractante, conformément aux modalités et délais prévus par la législation fiscale en vigueur.

La présente convention entre dans le cadre d'un projet financé par des ressources extérieures. À ce titre, les prestations sont exonérées de TVA conformément à la réglementation en vigueur. Pour bénéficier de cette exonération, une demande de crédit d'impôt devra être formulée auprès de la Commission Fiscale, accompagnée de l'attestation d'immatriculation fiscale du Titulaire.

Cette procédure est obligatoire pour chaque marché exécuté dans le cadre du projet PAAEDC.

5.Qualifications et expériences requises

Profil du consultant recherché

Le consultant ou cabinet devra répondre aux critères suivants :

- Expert en communication institutionnelle, visibilité de projets
- Maîtrise des outils modernes de communication (digitale, médias classiques, supports visuels)
- Connaissance du contexte ouest-africain et des collectivités locales

Atouts complémentaires :

- Connaissance des projets de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne ou d'initiatives similaires.
- Capacité à travailler avec les administrations décentralisées

6.Modalités de dépôt

Pour soumettre leur candidature conformément aux termes de la présente consultation, les candidats sont invités à transmettre leur offre selon les modalités suivantes :

Dépôt physique :

Un dossier physique, sous pli scellé, devra être déposé au Bureau du projet « Appui au Développement du Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Climat de la Région de Nouakchott et Renforcement de son Leadership National dans ce domaine », au plus tard le **lundi 06 Avril 2026 à 16h00 GMT.**

Dépôt électronique :

Les candidats peuvent également soumettre leurs offres par voie électronique. Dans ce cas, les fichiers transmis devront être codés (protégés).

L'adresse du projet : Porte 207 Avenue Bacar Ould Soueid Ahmed

Contact : Email : librazeabd@gmail.com ou téléphone : +222 32 32 54 32

7.Composition du dossier et évaluation des offres

7.1Soumission des offres

- Les soumissionnaires devront présenter leurs propositions dans deux enveloppes séparées :
- Une enveloppe technique, contenant tous les éléments relatifs à l'approche méthodologique, aux références et aux profils des experts ;
- Une enveloppe financière, contenant exclusivement la proposition budgétaire.
- L'offre financière devra être présentée exclusivement en Ouguiya mauritanienne (MRU), monnaie locale.
- Toute offre ne respectant pas cette présentation sera considérée comme non conforme.

7.2Évaluation technique

Termes de référence formation sur la mise en œuvre et suivi des actions de visibilité PAAEDC

L'évaluation technique sera réalisée sur un total de 100 points et prendra en compte les critères suivants :

- La compréhension des Termes de Référence (TDR) ;
- L'expérience antérieure du bureau, justifiée par au moins deux prestations similaires réalisées ;
- L'approche méthodologique ;
- Le planning des activités ;
- Les curriculums vitae (CVs) et qualifications des membres de l'équipe proposée, en lien avec les exigences de la mission.

7.3 Seuil de recevabilité

Seules les offres techniques ayant obtenu une note minimale de 75/100 seront jugées recevables et qualifiées pour l'évaluation financière. Les offres n'atteignant pas ce seuil seront écartées.

7.4 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée exclusivement sur les offres techniquement qualifiées. Elle portera sur l'analyse des propositions budgétaires afin de vérifier leur cohérence, leur compétitivité et leur adéquation avec les exigences de la mission.

Évaluation finale et attribution

L'évaluation finale des offres se fera sur la base d'une pondération entre l'offre technique et l'offre financière selon la formule suivante :

$$\text{Note globale} = (\text{Note technique} \times 0,7) + (\text{Note financière} \times 0,3)$$

L'attribution du marché sera faite à l'offre ayant obtenu la meilleure note globale.

Annexe unique : Grille des évaluateurs

GRILLE DES ÉVALUATEURS

Critère d'évaluation	Maximum	Évaluation initiale	Évaluation révisée
La compréhension des Termes de Référence (TDR)	15		
L'expérience antérieure du bureau, justifiée par au moins deux prestations similaires réalisées	25		
L'approche méthodologique	20		
Les curriculums vitae (CVs) et qualifications des membres de l'équipe proposée, en lien avec les exigences de la mission	20		

Le planning des activités	20		
Note totale	100		

Atouts	
Faiblesses	

NB: Seules les offres ayant un score moyen d'au moins 75 points feront l'objet d'une évaluation financière.